



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°85-2026-072

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Vendée /

- 85-2026-03-26-00003 - Arrêté N° 2026-DDETS-18 portant révision de la liste des personnes pouvant assister un salarié (6 pages) Page 3
- 85-2026-03-24-00006 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N° 2026-DDETS 85-26 (2 pages) Page 10
- 85-2026-03-24-00005 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N° 2026-DDETS 85-25 (2 pages) Page 13
- 85-2026-03-24-00007 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N° 2026-DDETS 85-27 (2 pages) Page 16

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte /

- 85-2026-03-30-00001 - Arrêté N° 26/SPF/07 portant constitution du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte. (3 pages) Page 19
- 85-2026-03-27-00002 - Arrêté n°26-SPF-06 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du Festival On n'a plus 20 ans, à Fontenay-le-Comte les 3, 4 et 5 avril 2026. (3 pages) Page 23

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne /

- 85-2026-03-26-00002 - Arrêté n° 27/SPS/26 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion d'un concert pour la course des Palmés sur la commune des Sables d'Olonne. (2 pages) Page 27

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités de la Vendée

85-2026-03-26-00003

Arrêté N° 2026-DDETS-18 portant révision de la
liste des personnes pouvant assister un salarié

Arrêté N°2026-DDETS-18
portant révision de la liste des
personnes pouvant assister un salarié

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 1232-4, L 1232-7, L 1237-12 et D 1232-4 et 5 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du Président de la République du 2 décembre 2025, portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 23 septembre 2025, portant nomination de M. Nicolas REGNY secrétaire général de la Préfecture de la Vendée ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2024 du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur, nommant M. Philippe RAFFLEGEAU en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée à compter du 1^{er} juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-DRCTAJ/2-180 du 30 Mars 2021, portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-26-DDETS de la Vendée en date du 15 avril 2025, portant révision de la liste initiale des conseillers du salarié pour la période du 15 mars 2025 au 15 mars 2028 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL-BCI-16 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAFFLEGEAU en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée au nom du Préfet ;

Arrête

Article 1 : La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est modifiée et composée comme annexée.

Article 2 : La durée de leur mandat est comprise à compter **du 15 mars 2025 et jusqu'au 15 mars 2028**.

Article 3 : Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département de la Vendée et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 4 : La liste de l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque unité de contrôle d'inspection du travail, dans chaque mairie du département ainsi que sur les sites internet de la Préfecture de la Vendée et de la DREETS des Pays-de-la-Loire.

Article 5 : L'arrêté 2025-26-DDETS 85, en date du 15 avril 2025 est abrogé.

Article 6 : Les nouveaux conseillers du salarié, habilités sur cette nouvelle liste devront participer à une réunion d'information sur leurs missions, obligatoire et organisée par la DDETS. De même une réunion annuelle thématique sera organisée par la DDETS à l'intention de tous les conseillers du salarié habilités pour le mandat 2025-2028.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26 mars 2026

Pr/ Le Préfet
Le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY

Voies de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit un recours gracieux auprès du Préfet de la Vendée,
- soit un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS,
- soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allées de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01- La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
185 boulevard du maréchal Leclerc- 85020 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Annexe arrêté 2026- DDETS-18

Syndicat CFDT

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
AUNEAU Stéphanie	CFDT - Rue de L'Hôtel de ville	85400	LUCON	07.88.30.68.92	Réceptionniste
BALDONI Pascale	Bourse du travail, allée des Aulnes	85340	OLONNE SUR MER	06 12 21 03 66	Retraîtée
BARAULT Laure	API Pôle économique, route des Bossiles	85350	ILE D'YEU	06 50 77 51 61	Services
BENHAMICHE Nourredine	API CFDT DE CHALLANS, 1 rue de la Cailletière	85300	CHALLANS	06.14.36.81.45	réceptionniste et économe
BERLAND Guy	UL CFDT- 8 bis rue de l'ancien hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	07.69.18.39.92	Retraité
BESSON Sylvie	CFDT rue des Bossiles	85350	L'ILE D'YEU	06 85 18 10 70	Adjointe administrative
BIBARD Jacques	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 88 20 16 14	Retraité Educateur spécialisé
BRAUD Maurice	5 impasse le clos du Vieux Pouzauges	85700	POUZAUGES	06 84 81 57 44	Retraité
DEBIERNE Véronique	API CFDT DE CHALLANS, 1 rue de la Cailletière	85300	CHALLANS	06.34.37.46.36	GAP Leader
DROUET Lynda	API CFDT DE CHALLANS, 1 rue de la Cailletière	85300	CHALLANS	06.16.39.09.09	Mouleuse projeteuse
DUVIGNAUD Claude	UL CFDT – 8 bis rue de l'Ancien Hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	06 88 13 69 31	Responsable SAV
FOTTORINO François	UL CFDT – 8 bis rue de l'Ancien Hôpital	85201	FONTENAY LE COMTE	06.20.49.03.18	Soudeur
GALLET Julien	CFDT - Rue de L'Hôtel de ville	85400	LUCON	06.45.33.31.08	Technicien d'atelier
GARNIER Claude	UL CFDT – 8 bis rue de l'Ancien Hôpital	85201	FONTENAY LE COMTE	06.75.25.91.44	Programmeur
GENTILHOMME Francis	API CFDT DE CHALLANS, 1 rue de la Cailletière	85300	CHALLANS	06 30 63 47 29	Retraité
GOURAUD Olivier	UL CFDT-22, rue du 8 mai 1945	85600	MONTAIGU	06.63.93.56.23	Qualiticien administrateur
GUIL-PARIS Erwann	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.60.31.44.93	Agent d'Amélioration Continue
JOURNAUD BITSCHÉ Catherine	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 35 27 39 28	Aide médico- psychologique
LE GALL Hélène	7 place de l'Hôtel de Ville	85400	LUCON	06 07 84 69 68	Réceptionniste Hôtel
MEREL Serge	UL CFDT-22, rue du 8 mai 1945	85600	MONTAIGU	07 49 73 85 36	Retraité
METAY Jean	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 80 59 45 53	Retraité
MICHAUD Philippe	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 21 78 34 10	Technicien de Maintenance
PANNETIER Aurore	8 rue bis ancien hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	06 61 69 44 61	coordinatrice caisse et accueil
QUESME Fabrice	API CFDT DE CHALLANS, 1 rue de la Cailletière	85300	CHALLANS	06.75.36.95.80	Conducteur de pont roulant
RAKOTONDRA SOA Lalaina	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.83.47.24.70	Chauffeur poids lourd TP
REVAUD Mickael	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 78 96 97 73	Employé logistique
RIANT Gilles	UL CFDT – 3 rue des Aulnes – Olonnespace	85100	LES SABLES D'OLONNE	06.11.70.34.36	Chargé d'affaires
TAILLER Stéphane	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 50 59 33 10	Permanent syndical
TESSIER Cynthia	UD CFDT-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.13.45.66.08	Maroquinière
THOMAS Joel	Centre d'activité des lilas	85700	POUZAUGES	06 26 39 19 94	Conducteur de ligne de moulage 1

Syndicat CFE-CGC

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
AUDART Frédéric	156 boulevard louis blanc	85000	LA ROCHE SUR YON	06.65.64.18.37	Détaché syndical
BOURSERAU Joël	UD CFE-CGC - 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 85 51 73 42	Retraité
FOUCHER Christelle	UD CFE-CGC - 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 82 93 53 39	Ergonome

Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
 185 boulevard du maréchal Leclerc- 85020 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr

Syndicat CFTC

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
DA SILVA Mathieu	9 impasse des Gaillets	85190	BEAULIEU SOUS LA ROCHE	06 69 52 44 55	Salarié agro-alimentaire
ESSIRARD Virginie	UD CFTC 16 boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.88.67.56.15	Enseignante privé
FICHET Bernard	22, route des Grands Bois	85110	LA JAUDONNIERE	06 88 16 17 67	Retraité
GENIER Stéphane	7, rue des Vallées - Les Essais	85150	SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	06 31 79 92 82	Salarié agro-alimentaire
LOURDAIS Christophe	28 boulevard d'Angleterre	85000	LA ROCHE SUR YON	06.77.37.05.06	Agent de maintenance
MERLE Claudine	19, rue des Vendéens	85590	SAINT MALO DU BOIS	06 30 85 26 23	Secrétaire comptable
PIAUD-CUISINIER Christine	17 impasse des Terriers	85190	VENANSAULT	06 17 39 24 52	Retraîtée
RATTIER Thierry	16 rue des pins	85150	SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	06 62 44 04 26	conducteur de ligne conditionnement
SIDI YAKOUB Aïssa	7 rue du Côteau	85150	LA CHAPELLE ACHARD	07.67.83.27.37	employé

Syndicat SOLIDAIRES

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
ABDOUNI Hassan	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE SUR YON	07.60.91.90.48	facteur
ABRAHAM pierrick	la Gobiniere	85170	LE POIRE SUR VIE	07-80-40-11-41	Educateur spécialisé
BATIOT jean-louis	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06-52-21-59-53	Retraité
GUYET Jean-Marc	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE SUR YON	06 81 09 75 58	Retraité
IDIER jean-luc	57 rue d'Ougnette	85210	SAINTE HERMINE	06 32 60 27 05	Retraité
LAPLANCHE Théophile	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 09 73 26 19	Moniteur atelier
LE GOFF Dominique	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85170	LE POIRE SUR VIE	06 87 43 99 86	Aide médico- psychologique
LE LANNIER Laurent	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 43 51 70 86	Maitre de Maison
REMAUD Lawryn	UD SOLIDAIRES 85 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE SUR YON	06 33 72 49 44	Enseignant
TERROIRE Philippe	UL Solidaires, 8 rue de l'ancien Hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	06 17 88 17 14	Conseiller principal d'éducation

Syndicat UNSA

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
COPIN Vincent	UNSA CMO, 34 rue Léandre Merlet	85000	LA ROCHE-SUR-YON	07.71.74.65.65	Chargé de clientèle bancaire
CROZET Jean-luc	UD UNSA - 71 Bd Aristide Briand	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.81.41.04.66	retraité
GOSSIN Josiane	UD UNSA - 71 Bd Aristide Briand	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.83.65.02.06	Assureur
QUESNEL Sylvain	UD UNSA - 71 Bd Aristide Briand	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.76.94.67.32	Conseiller de Vente

Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
 185 boulevard du maréchal Leclerc- 85020 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr

Syndicat FO

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
ALVAREZ David	2 rue Alexandre Barbier	85400	STE GEMME LA PLAINE	06 75 53 89 23	Responsable restauration
ARCHAMBEAU Sébastien	4, Rue des Coquelicots	17170	SAINT CYR DU DORET	07 66 55 28 36	Employé
BAUD Muriel	15 rue du Fief aux Merles	85800	SAINT GILLES CROIX DE VIE	06 23 76 90 47	Retraitée
BEAUBOUCHER Elodie	8 rue du P'tit pont	85210	ST MARTIN LARS EN STE HERMINE	06 18 81 60 58	employée
BLAID Anita	4 la Chevrolière	85310	LA CHAIZE LE VICOMTE	06 72 50 05 94	Commerciale
CHAIGNE Pierrick	73, Boulevard d'Austerlitz203 - Résidence "Le Cabes	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 07 79 95 07	Retraité Préparateur en pharmacie
DOUIN Dominique	12 rue des glycines	85750	ANGLES	06 86 18 14 20	Ouvrier agro-alimentaire
DURAND Alicia	13 rue du maréchal de lattrre de tassigny	85530	LA BRUFFIERE	06.83.57.99.10	conducteur de ligne conditionnement
FILLONNEAU Laurent	17, Rue des Hauts de Bonneuil	85240	SAINT HILAIRE DES LOGES	06 10 78 95 36	Videur Laveur
FONSECA Pedro	1 allée de la Vénérie	85500	LES HERBIERS	06.12.11.65.91	Conducteur routier
GUITTONNEAU Jean-Michel	23, Impasse de l'Orée des Pins	85270	SAINT HILAIRE DE RIEZ	06 43 61 68 65	Mécanicien monteur
LACROIX Alexandre	2 Rue des Cépages	85150	VAIRE	07 84 94 15 76	Menuisier industriel
LEMOINE Aymeric	9 les Forges	85480	SAINT HILAIRE LE VOUIHIS	06 26 92 10 74	Ouvrier
LERAY Vincent	11 rue du Bas Bourg	85200	AUCHAY SUR VENDEE	06 86 01 50 17	Technicien de maintenance
MOQUAIS Nathalie	11, Rue des Roches	85400	SAINTE GEMME LA PLAINE	06 09 47 36 14	Agent des finances publiques
PERRON Mathieu	UD FO156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06,29,35,49,80	conseiller à l'emploi
ROCHETEAU Philippe	UD FO- 156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 80 08 70 18	Employé
THARRUT Benoit	UD FO-156, boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 22 28 43 18	dessinateur
VERRON (POINTU) Mélissa	7 rue de la Croix de l'Ouzane	85290	MORTAGNE SUR SEVRE	07.71.86.11.53	réceptionnaire

Syndicat CGT

NOM	ADRESSE	CP	Ville	TELEPHONE	Profession
ALAMA DANIEL	Union Locale CGT - 1 rue de la Cailletière	85300	CHALLANS	06 08 96 40 49	Retraité paysagiste
AMBROSIONI	UL CGT – 8 bis rue de l’Ancien Hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	07.71.25.61.68	Menuisier monteur
CHAGNON Rosa	UL CGT - 8 bis rue de l’Ancien Hôpital	85240	PUY DE SERRE	07.77.99.71.87	Sans emploi
CHALHAOUI Kamel	UL CGT Challans – 9 rue de la cité	85300	CHALLANS	06 99 87 14 40	Technicien
COUTANT Laurent	UD CGT – 156 Boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	07 52 03 75 68	Soudeur
DUMAS Emmanuel	Maison des syndicats Fontenay le Comte	85200	FONTENAY LE COMTE	06 03 81 50 12	Enseignante Retraité
DUMAS PAYET Florence	Maison des syndicats Fontenay le Comte	85200	FONTENAY LE COMTE	06 82 69 66 81	Enseignant Retraité
GIRARD Bruno	UL CGT – 1 rue Richelieu	85400	LUCON	07 51 41 41 38	Assistant Presseur
IDIER Nicolas	UD CGT – 156 Boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 03 11 50 30	Agent Territorial
JACQUES Sorayya	UL CGT 22 Rue du 8 Mai 1945	85600	MONTAIGU	07.81.04.65.47	Technicienne d’exploitation
LECOEUVRE Sylvain	UD CGT – 156 Boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	07.82.30.69.92	Menuisier charpentier
LECOEUVRE Sullivan	UD CGT 156 Bd Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 95 92 18 47	Ouvrier
LOBBE Pierre-denis	UD CGT – 156 Boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	07.68.07.57.37	Agent logistique
PERIER Lydie	UD CGT Vendée – 156 Boulevard Louis Blanc 85000	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 40 41 17 68	Employée libre-service
PINEAU Valery	UL CGT – 8 bis rue de l’Ancien Hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	06 09 39 18 92	Ouvrier
PIVETEAU Jérôme	UL CGT – 81 cité des Alouettes – rue de Clisson	85500	LES HERBIERS	06 14 30 95 12	Ouvrier
RENAUDIER Laurent	1 Impasse du semeur -Les Essarts	85140	ESSARTS EN BOCAGE	06 74 74 63 56	Salarié Travaux Publics
RENOU Jennifer	UL CGT Les Sables d’Olonne – 3 allée des Aulnes	85340	OLONNE SUR MER	06 87 89 34 04	Conductrice de ligne de conditionnement
ROLGEN Mickael	Union Locale CGT - 8 bis rue de l’ancien hôpital	85200	FONTENAY LE COMTE	07.85.63.18.32	Ajusteur / modeleur
ROUSSEAU Mélanie	UL CGT Les Sables d’Olonne– 3 allée des Aulnes	85340	OLONNE SUR MER	06.69.29.93.43	Conducteur de ligne
RYO Isabelle	UL CGT – 9 rue de la Cité – Centre de la Coursaudière	85300	CHALLANS	06 11 68 86 59	Retraité
STAELENS Valérie	UD CGT 156 BD LOUIS BLANC BP 227	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.12.89.43.92	Conseillère mutuelle
SERISIER Rémy	UD CGT 156 BD LOUIS BLANC BP 227	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06.17.21.70.74	Agent de pesée Épices
TOURE Mohamed	UL CGT Les Sables d’Olonne – 3 allée des Aulnes	85340	OLONNE SUR MER	07 69 88 43 05	Conducteur de ligne
VISSE Yoni	UD CGT Vendée – 156 Boulevard Louis Blanc	85000	LA ROCHE-SUR-YON	06 76 70 66 48	Employé libre-service

4/4

Direction Départementale de l’emploi, du travail et des solidarités
 185 boulevard du maréchal Leclerc- 85020 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités de la Vendée

85-2026-03-24-00006

Arrêté portant renouvellement de l'agrément
entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N°
2026-DETS 85-26

**Arrêté
portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale
(ESUS)
N° 2026-DDETS 85-26**

LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprises solidaires d'utilité sociale »,

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »,

Vu le Code du travail et notamment l'article L.3332-17-1,

Vu le décret donnant délégation de compétence aux préfets des départements,

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature au directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée,

Vu la Décision d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale délivrée le 27 mai 2021,

Vu la demande de renouvellement d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale déposée complète le 13 mars 2026 par Monsieur Matthieu DEFONTAINE, Directeur de l'**association BOCAINSERT SERVICE**,

Considérant que l'entreprise s'inscrit dans la liste de l'article L.3332-17-1 II. du code du travail en tant qu'entreprise d'insertion (EI),

Considérant que l'entreprise satisfait aux conditions fixées à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014,

Considérant que l'entreprise n'est pas cotée en bourse,

Considérant ainsi que les trois conditions cumulatives pour bénéficier d'un agrément de plein droit sont remplies,

Considérant que l'entreprise est créée depuis plus de trois ans à la date de la demande d'agrément,

Arrête

Article 1 : **L'association BOCAINSERT SERVICE** sise 16 Rue Johannes GUTENBERG - ZI du Bois Joly Sud-85500 LES HERBIERS- SIRET 492 525 043 00013- est agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Article 2 : Cet agrément est renouvelé pour une durée de **cinq ans** à compter du 07 juin 2026 et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement au moins deux mois avant la date d'échéance de la présente décision.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 24 mars 2026

P/Le préfet,
Pour le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités de la
Vendée,
La responsable du service inclusion par l'emploi

Laïla IZDDINE-MONNET

Voies de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit **un recours gracieux** auprès du préfet de la Vendée,
 - soit **un recours hiérarchique** auprès de la Ministre du Travail, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS
 - soit **un recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01.
- La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

185 boulevard du Maréchal Leclerc – BP 789
85020 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités de la Vendée

85-2026-03-24-00005

Arrêté portant renouvellement de l'agrément
entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N°
2026-DDETS 85-25

**Arrêté
portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale
(ESUS)
N° 2026-DDETS 85-25**

LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprises solidaires d'utilité sociale »,

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »,

Vu le Code du travail et notamment l'article L.3332-17-1,

Vu le décret donnant délégation de compétence aux préfets des départements,

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature au directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée,

Vu la Décision d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale délivrée le 27 mai 2021,

Vu la demande de renouvellement d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale déposée complète le 12 mars 2026 par Monsieur Matthieu DEFONTAINE, Directeur de **l'association BOCAINSERT**,

Considérant que l'entreprise s'inscrit dans la liste de l'article L.3332-17-1 II. du code du travail en tant qu'entreprise d'insertion (EI),

Considérant que l'entreprise satisfait aux conditions fixées à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014,

Considérant que l'entreprise n'est pas cotée en bourse,

Considérant ainsi que les trois conditions cumulatives pour bénéficier d'un agrément de plein droit sont remplies,

Considérant que l'entreprise est créée depuis plus de trois ans à la date de la demande d'agrément,

Arrête

Article 1 : **L'association BOCAINSERT** sise 16 Rue Johannes GUTENBERG- ZI du Bois Joly Sud- 85500 LES HERBIERS- SIRET 419 478 177 00050- est agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Article 2 : Cet agrément est renouvelé pour une durée de **cinq ans** à compter du 07 juin 2026 et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement au moins deux mois avant la date d'échéance de la présente décision.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 24 mars 2026

P/Le préfet,
Pour le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités de la
Vendée,
La responsable du service inclusion par l'emploi

Laïla IZDDINE-MONNET

Voies de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit **un recours gracieux** auprès du préfet de la Vendée,
 - soit **un recours hiérarchique** auprès de la Ministre du Travail, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS
 - soit **un recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01.
- La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

185 boulevard du Maréchal Leclerc – BP 789
85020 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités de la Vendée

85-2026-03-24-00007

Arrêté portant renouvellement de l'agrément
entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) N°
2026-DEETS 85-27

**Arrêté
portant renouvellement de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale
(ESUS)
N° 2026-DDETS 85-27**

LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprises solidaires d'utilité sociale »,

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »,

Vu le Code du travail et notamment l'article L.3332-17-1,

Vu le décret donnant délégation de compétence aux préfets des départements,

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature au directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée,

Vu la décision d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale délivrée le 27 mai 2021,

Vu la demande de renouvellement d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale déposée complète le 17 mars 2026 par Monsieur Matthieu DEFONTAINE, Directeur de **l'association LES JARDINS DU BOIS JOLY**,

Considérant que l'entreprise s'inscrit dans la liste de l'article L.3332-17-1 II. du code du travail en tant qu'atelier et chantier d'insertion (ACI),

Considérant que l'entreprise satisfait aux conditions fixées à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014,

Considérant que l'entreprise n'est pas cotée en bourse,

Considérant ainsi que les trois conditions cumulatives pour bénéficier d'un agrément de plein droit sont remplies,

Considérant que l'entreprise est créée depuis plus de trois ans à la date de la demande d'agrément,

Arrête

Article 1 : **L'association LES JARDINS DU BOIS JOLY** sise 16 Rue Johannes GUTENBERG- ZI du Bois Joly Sud- 85500 LES HERBIERS- SIRET 530 612 886 00016- est agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Article 2 : Cet agrément est renouvelé pour une durée de **cinq ans** à compter du 07 juin 2026 et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement au moins deux mois avant la date d'échéance de la présente décision.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 24 mars 2026

P/Le préfet,
Pour le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités de la
Vendée,
La responsable du service inclusion par l'emploi

Laïla IZDDINE-MONNET

Voies de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit **un recours gracieux** auprès du préfet de la Vendée,
 - soit **un recours hiérarchique** auprès de la Ministre du Travail, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS
 - soit **un recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01.
- La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

185 boulevard du Maréchal Leclerc – BP 789
85020 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 36 75 00 – Mail : ddets@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

85-2026-03-30-00001

Arrêté N° 26/SPF/07 portant constitution du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte.



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

**Arrêté N° 26/SPF/07
portant constitution du conseil d'évaluation
de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

- Vu** la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 ;
- Vu** le code de procédure pénale et en particulier les articles D 234 à D 238 modifiés par le décret n° 2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 7 août 2024 portant nomination du sous-préfet de Fontenay-le-Comte M. Christophe Pecate ;
- Vu** le décret du Président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination du préfet de la Vendée M. Eric Freysselinard ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°85-2026-01-29-00003 portant délégation générale de signature à M. Christophe Pecate, sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;
- Vu** la consultation du directeur de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte ;

Arrête :

Article 1^{er} – Le conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, placé sous la présidence du préfet, comprend :

- la présidente du conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de la Vendée ou son représentant ;
- le maire de Fontenay-le-Comte ou son représentant ;
- la présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon ;
- le procureur de la République près le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon ;
- la présidente du tribunal judiciaire des Sables d'Olonne ;

18 Quai Victore Hugo
85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 51 78 50 29 – Mail : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

1/3

- le procureur de la République près le tribunal judiciaire des Sables d'Olonne ;
- les juges de l'application des peines intervenant dans l'établissement ou leurs représentants désignés par la présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon et la présidente du tribunal judiciaire des sables d'Olonne ;
- le doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon ;
- l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie de la Vendée ou son représentant ;
- le directeur départemental de la police nationale de la Vendée ou son représentant ;
- le bâtonnier de l'ordre des avocats du ressort du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon ou son représentant.

Article 2 – La présidente du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon et la procureure de la République du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon sont désignées en qualité de vice-présidentes.

Article 3 – Sont nommés pour une période de deux ans renouvelable, au titre des associations intervenant dans la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, le ou la représentant(e) :

- de la CIMADE ;
- du Secours Catholique ;
- de l'association Les Amis de la Prison ;
- de la Communauté Emmaüs de Saint Michel le Cloucq ;
- de l'association OPPELIA Vendée ;
- de la Croix Rouge Française ;
- de la ligue des droits de l'Homme ;
- de l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP85).

Article 4 – Est nommé pour une période de deux ans renouvelable, au titre des visiteurs de prisons intervenant dans la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, le ou la représentant(e) de l'association nationale des visiteurs de prison.

Article 5 – Sont nommés en qualité d'aumôniers agréés :

- Mme Martine GUERREAU, aumônier catholique ;
- M. José DE BARROS, aumônier témoin de Jéhovah.

Article 6 – La première présidente et le procureur général de la cour d'appel de Poitiers peuvent participer aux réunions du conseil d'évaluation ou désigner un représentant à cette fin.

Article 7 – Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes, le directeur de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Vendée ou leurs représentants, assistent aux travaux du conseil d'évaluation.

Article 8 – En fonction de l'ordre du jour qu'ils ont déterminé, le président et les vice-présidentes du conseil d'évaluation peuvent convier toute personne à auditionner susceptible d'éclairer les travaux du conseil.

18 Quai Victor Hugo
85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 51 78 50 29 – Mail : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Article 9 – Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et qui sera notifié à chacun des membres du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte.

Fait à Fontenay-Le-comte, le 30/03/2026
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Fontenay-le-Comte
Signé
Christophe PÉCATE

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois courant à compter de la notification de celle-ci. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès de la préfecture, interrompant le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la préfecture.

18 Quai Victor Hugo
85200 Fontenay-le-Comte
Tél. : 02 51 78 50 29 – Mail : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

3/3

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

85-2026-03-27-00002

Arrêté n°26-SPF-06 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du Festival On n'a plus 20 ans, à Fontenay-le-Comte les 3, 4 et 5 avril 2026.



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

Arrêté n°26-SPF-06

portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du Festival On n'a plus 20 ans, à Fontenay-le-Comte les 3, 4 et 5 avril 2026

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du Code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du président de la République du 7 août 2024 portant nomination de Monsieur Christophe PÉCATE en qualité de sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu le décret du président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Éric FREYSSELINARD en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL-BCI-148 en date du 29 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PÉCATE, sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-044-2118-09-16-20190358551 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « ALL ACCESS », RCS 534 705 454, sise 19 rue Mathelin Rodier – 44000 Nantes, représentée par Madame Valérie MARTIN (agrément dirigeant : AGD-044-2029-09-24-20240125570), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu l'arrêté municipal n°A2026-0290 de la ville de Fontenay-le-Comte en date du 6 mars 2026 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement ;

Vu la demande d'autorisation pour des missions de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, déposée le 20 mars 2026 par la société « Rage Tour », dans le cadre de l'évènement « Festival On n'a plus 20 ans » qui se déroulera à Fontenay-le-Comte du 3 au 5 avril 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de la manifestation,

Arrête

Article 1 : La société dénommée « ALL ACCESS », RCS 534 705 454, sise 19 rue Mathelin Rodier – 44000 Nantes, représentée par Madame Valérie MARTIN, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage sur la voie publique, dans le cadre du Festival « On n'a plus 20 ans », à Fontenay-le-Comte du 3 au 5 avril 2026 :

16, quai Victor Hugo
CS 70009
85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX
Tél : 02 72 78 50 26 – Mail : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

1/3

- Sur le périmètre encadré par :

- la rue des 3 cheminots ;
- la rue du Colonel Dumont-Saint-Priest, pour la portion comprise entre la rue des 3 cheminots et le boulevard Hoche ;
- le boulevard Hoche pour la portion comprise entre la rue du Colonel Dumont-Saint-Priest et le boulevard Duguesclin ;
- le boulevard Duguesclin pour la portion comprise entre le boulevard Hoche et la rue de Niort ;
- la rue de Niort pour la portion comprise entre le boulevard Duguesclin et la rue de Jéricho ;
- la rue de Jéricho pour la portion comprise entre la rue de Niort et la rue des 3 cheminots.

- Aux dates et horaires suivants :

- du 03 au 04 avril 2026, de 18h00 à 3h00 → 21 agents de sécurité
- du 04 au 05 avril 2026 , de 18h00 à 3h00 → 21 agents de sécurité
- du 05 au 06 avril 2026, de 17h00 à 2h00 → 21 agents de sécurité

Article 2 : La mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique sera exercée par les agents de sécurité ci-dessous :

- David BOUROULT (n° carte professionnelle : 044-2027-02-01-20220805714)
- Jacky DOUX (n° carte professionnelle : 044-2029-11-22-20240949626)
- Nabil DJAMA (n° carte professionnelle : 044-2029-06-06-20240071585)
- Baptiste ROUZEAU (n° carte professionnelle : 044-2028-09-20-20230762496)
- Gildwen MER (n° carte professionnelle : 044-2029-07-02-20240890847)
- Fabienne DOUX (n° carte professionnelle : 044-2030-06-24-20250973395)
- William TRUIN (n° carte professionnelle : 044-2028-09-22-20230345832)
- Jennifer BOUTAUD (n° carte professionnelle : 044-2028-08-04-20230856002)
- Jean YOUENOU (n° carte professionnelle : 049-2030-12-24-20250132421)
- Said SOLTANI (n° carte professionnelle : 044-2030-03-18-20250404748)
- Laid KOULAL (n° carte professionnelle : 044-2026-07-12-20210537657)
- Abdelkader KARROUB (n° carte professionnelle : 044-2030-08-12-20250165406)
- Michel RIALLAND (n° carte professionnelle : 044-2030-08-12-20250251338)
- Djamel MANSOURI (n° carte professionnelle : 044-2028-04-13-20230636843)
- Mohamed DKHIL (n° carte professionnelle : 044-2027-03-29-20220558286)
- Baptise DURAND (n° carte professionnelle : 044-2028-12-19-20230859547)
- Sylvain PROU (n° carte professionnelle : 044-2029-05-15-20240096018)
- Philippe AMAUCE (n° carte professionnelle : 044-2028-04-07-20230314075)
- Thomas JOKSIMOVIC (n° carte professionnelle : 044-2029-06-03-20240887672)
- Corinne BOURDIAUX (n° carte professionnelle : 044-2030-10-22-20250967291)
- Adrien LEYRAT (n° carte professionnelle : 044-2030-07-22-20250968321)

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du Code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, la colonelle commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Fontenay-le-Comte sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « ALL ACCESS ».

Fait à Fontenay-le-Comte, le 27 mars 2026

Pour le sous-préfet,

Le secrétaire général de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

Signé

Eddy BARBOT

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

85-2026-03-26-00002

Arrêté n° 27/SPS/26 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion d'un concert pour la course des Palmés sur la commune des Sables d'Olonne.



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Bureau de la réglementation
et de l'ingénierie territoriale

Arrêté n° 27/SPS/26
portant autorisation de surveillance
et de gardiennage à partir de la voie publique
à l'occasion d'un concert pour la course des Palmés sur la commune des Sables
d'Olonne

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 2 décembre 2025 nommant Monsieur Éric FREYSSELINARD en qualité de préfet de la Vendée ;
- Vu** le décret du Président de la République du 20 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BALCOU en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 28 janvier 2026 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre BALCOU, sous-préfet des Sables-d'Olonne et à certains personnels de la sous-préfecture ;
- Vu** la demande présentée le 23 mars 2026, par la société GPS SECURITE, sise 44 rue Eugène Chevreul Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne, tendant à obtenir, pour le compte de l'association des commerçants du Remblai, l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, sur la commune des Sables d'Olonne, à l'occasion d'un concert pour la course des Palmés, le dimanche 12 avril 2026 ;
- Vu** l'avis favorable de la circonscription de police nationale des Sables d'Olonne, reçu le 25 mars 2026 ;
- Vu** l'avis favorable de Monsieur le directeur adjoint de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité publique de la commune des Sables d'Olonne reçu le 24 mars 2026.

Arrête

Article 1 : la société dénommée « GPS SECURITE » (n° d'agrément AUT-085-2121-12-21-20220344257), sise 44 rue Eugène Chevreul Château d'Olonne 85180 Les Sables d'Olonne, représentée par M. Michel LESAFFRE, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion d'un concert pour la course des Palmés aux Sables d'Olonne ;

Le dimanche 12 avril 2026

De 16h00 à 22h00 2 agents de surveillance
Lieu : Place devant Les Atlantes – 1 promenade Wilson

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « GPS SÉCURITÉ » figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom Prénom	N° de carte professionnelle
MORIN Nicolas	CAR-085-2028-12-01-20230054763
SPINA Zoé	CAR-085-2028-11-16-20230862986
THAUVIN Justin	CAR-085-2030-10-28-20250999261
VERPY Christian	CAR-085-2027-01-07-20220780940

Article 3 : les agents de surveillance visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou – CS 90400 – 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – cabinet – bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes Cedex 01),

dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

Article 6 :

- Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
 - Monsieur le Chef de la circonscription de police nationale des Sables d'Olonne,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société « GPS SÉCURITÉ ».

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>).

Fait aux Sables d'Olonne le 26 mars 2026

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation
Pour le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
Le Secrétaire général,

Benoît BONTEMPS